11e Année — N° 30. 117 Dimanche 27 Juillet 1862.

MESSAGER DE TAITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

Matahiti 11. — N° 30. **TE VEA NO TAITI.** Tapati 27 no Tiurai.

On s'abonne à l'Imprimerie.
Un an, 18 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 6 fr. — Payables d'avance.

Annonces, 1 fr. 25 c. la ligne.
Annonces répétées, moitié prix. — Au comptant.

30 ... CABINET

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Décision portant formation du jury chargé de décerner les prix du concours agricole du 15 août prochain. — Ouverture, le 1er août prochain, du concours sur l'étude de la langue française. — Décision du Commissaire Impérial, sur l'interprétation à donner à l'arrêté sur le pilotage, du 10 septembre 1862.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles d'Europe. — Nouvelles de Cochinchine. — Variétés : Le climat du pôle sud (suite et fin).
Avis administratif. — Avis divers.
— Mouvements du port. — Observations météorologiques. — Tableau d'abatage.

PARTIE OFFICIELLE.

Nous, Commandant, Commissaire Impérial,

Vu les articles 5 et 9 de notre arrêté du 28 mai dernier, ouvrant un concours agricole à Papeete, le 15 août prochain et jours suivants ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur ff. de Directeur de l'Intérieur,

Avons décidé et décidons :

Art. 1er. Le Jury chargé de décerner les prix du concours agricole sera présidé par l'Ordonnateur ff. de Directeur de l'Intérieur.

Il sera divisé en deux sections.

Art. 2. La première section pour le concours des animaux des diverses espèces énumérées en l'article 1er de notre arrêté du 28 mai précité, sera composée de :

MM. Faucompré, membre secrétaire du Comité d'Administration, de Commerce et d'Agriculture, vice-président ;
Sue, membre du Comité ;
Hort, id.
Maheanu, id.

M. Poulet, brigadier de gendarmerie sera adjoint à cette section avec voix consultative.

Art. 3. La deuxième section pour l'exposition des machines et des produits agricoles sera formée de :

MM. D'Arpentigny, Président du Comité d'Administration, de Commerce et d'Agriculture, Président ;
Lavigerie, membre du Comité consultatif ;
Brander, id.
Bonnefin, id.
Butteaud, id.

Art. 4. La police du concours appartiendra au Directeur de l'Intérieur.

Il sera assisté de commissaires choisis dans les deux sections du jury et chargés de recevoir, classer et surveiller les animaux, produits et instruments, enregistrer les déclarations des exposants et veiller à la bonne exécution des opérations du concours.

Art. 5. Tous les produits et instruments devront être livrés le 13 août au plus tard aux commissaires qui procéderont le 14 à leur classement. L'exposition aura lieu dans la principale salle de la Fare-apoo-raa.

Les animaux seront reçus le 16 de 6 à 8 heures du matin et conduits aux places qui leur auront été assignées par les commissaires.

Ils devront être munis des liens nécessaires pour les attacher solidement.

Il ne sera accepté aucun animal ni aucun objet après les délais fixés, hormis ceux arrivant de l'extérieur.

Art. 6. Les exposants seront tenus de faire du 5 au 10 août, entre les mains des commissaires, une déclaration.

Pour les animaux la déclaration contiendra :
1° Le nom du propriétaire,
La classe à laquelle les animaux appartiendront,
Leur origine, — Leur race, — Leur âge.
2° Pour les instruments :
La désignation, l'usage et le prix de vente ou de fabrication, l'emplacement qu'ils doivent occuper ;
Le nom de la résidence de l'exposant ;
Si l'exposant a importé, inventé ou seulement perfectionné, ou enfin s'il a exécuté ou fait exécuter sur des données antérieurement connues l'instrument exposé.
3° Pour les produits agricoles :
Leur nature ; — Leur provenance ; — Leur valeur vénale.

Ces déclarations seront reçues par les commissaires dans les bureaux de la direction des affaires européennes.

Art. 7. Aucun animal, aucun objet ne pourra être enlevé sans la permission des commissaires.

Les animaux primés seront marqués préalablement au paiement des primes.

L'Administration se chargera de transmettre à Paris, aux frais de la colonie, ceux des objets exposés au concours que les propriétaires désireront envoyer à l'exposition permanente des Colonies.

Art. 8. Les prix seront proclamés par le Commissaire Impérial, dans la salle de l'exposition, le 17, à 2 heures.

Ils seront immédiatement mis à la disposition de ceux qui les auront obtenus.

Art. 9. L'Ordonnateur ff. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée dans les deux langues au *Messager* et insérée au Bulletin Officiel des Établissements.

Papeete, le 23 juillet 1862.

E. G. de la RICHERIE.

Par le Commandant, Commissaire Impérial :
L'Ordonnateur ff. de Directeur de l'Intérieur,
Trillard.

O vau te Tomana, te Auvaha o te Emepera,

I te hio raa i na irava 5 e te 9, o tau faaue raa no te mahana 28 no Me i mairi aenei, o tei faatia i te hoe tatau raa tuha raa Re i Papeete nei, i te 15 no atete i mua nei, e na mahana hoi i muri ae ;

No te parau i tuu hia mai e te Orodonatero, o te rave i te ohipa faatere hau i te fenua nei,

Ua faataa e te faataa nei :

Irava 1. O te Orodonatero, o te rave i te ohipa faatere hau i te fenua nei, tei faataa hia ei Peretiteni no te juri tuu raa Re i taua hiopoa raa ra.

E piti tuhaa i taua juri ra.

Irava 2. Te tuhaa matamua ra, no te tatau raa puaa ia, ua rau te huru, mai tei faaite hia i te irava matamua o tau faaue raa no te mahana 28 no Me, i faaite hia i nia nei, tei faataa hia no tei reira tuhaa, o :

Miti Faucompré ia, papai parau no te Tomite matutu parau a te Hau, no te mau ohipa hoo raa e te faaapu raa, — Peretiteni tauturu ;
Sue, no taua Tomite atoa ra ;
Hort, no taua Tomite atoa ra ;
Maheanuu, no taua Tomite atoa ra.

Miti Poulet, Piritatie no te mau mutoi farani, ea mui atoa hia mai ia i taua tuhaa ra, e reo faaite manao noa tona i reira.

Irava 3. Te piti o te tuhaa no te hiopoa raa i te mau peu no te faaapu ra, e te mau maa i roaa mai no roto i te faaapu, o :

Miti D'Arpentigny ia, Peretiteni no te Tomite matutu parau a te Hau no te mau ohipa hoo raa e te faaapu raa, Peretiteni ;
Lavigerie, no taua Tomite atoa ra ;
Brander, no taua Tomite atoa ra ;
Bonnefin, no taua Tomite atoa ra ;
Butteaud, no taua Tomite atoa ra.

Irava 4. Te faatere hau i te fenua nei te faatitiaifaro i te mau ohipa toa i taua hiopoa raa ra.

E tauturu hia mai oia e na Tomitera te maiti hia no roto i na tuhaa juri e piti ra, e tei ia ratou te farii atu, te faataa haere e te hiopoa hoi i te mau puaa, te maa, e te mau peu hoi no te faaapu raa, te papai i te mau parau a te feia faaite, e te hiopoa maite hoi, e ia faataa maitai roa hia te mau ohipa 'toa i taua oroa tatau raa ra.

Irava 5, O te mau mea 'toa e roaa mai no roto i te faaapu raa e te mau peu atoa hoi no te faaapu raa, ei te 13 no Atete ia, (o te mahana hopea hoi ia i haapao hia) tuu mai ai i te rima o na Tomitera, e ei te 14 e faataa haere hia i e ratou. — Ei te piha rahi i te Fare-apoo-raa e hiopoa hia i taua mau taoa ra.

Ei te 16, mai te hora 6 mai â i te poipoi e tae noa 'tu i te hora 8, e farii hia 'tu ai 'te mau puaa 'toa, o te aratai hia i tehoe vahi i faataa hia e na Tomitera no ratou. Ei taura maitatai to nia iho e tiai, ia mau papu hoi taua mau puaa ra.

E ore roa 'tu e farii hia te puaa e te mau taoa toa i muri mai i na mahana i faaite hia, maori ra te tae mai no te fenua ê mai.

Irava 6. Te titau hia 'tu nei te feia faaite, e e tuu mai i roto i te rima o na Tomitera, i roto i na mahana mai te 5 e tae noa 'tu i te 10 no Atete, i tehoe parau.

No te mau puaa ra e faaite mai ia te parau :
I te ioa o te fatu,
Te huru o taua puaa ra,
Te vahi no reira mai,
Te huru, e ufa anei, e e oni anei,
Te rahi raa o te matahiti,
2° No te mau peu no te faaapu raa ra, e faaite mai ia;
Te ioa, te faufaa, te hoo, e aore ia, te moni i pau i te hamani raa, e te vai raa hoi e au no taua mea ra.
Te ioa e te noho raa o te taata e faaite ra.

Mai te mea e, ua uta hia mai e te taata e faaite ra maite hoe fenua ê mai, mai te mea ê nana iho e imi, e aore ra, mana i haamaitai, e aore ra hoi ua faahuru ê oia i tehoe mea tei itea ê hia na te huru,

3. No te mau mea e roaa mai no roto i te faaapu raa ra, e faaite mai ia;
I te huru,
Te rahi no reira mai
Te rahi raa o te moni ia hoo ra. E farii hia 'tu taua mau parau ra e na Tomitera, i roto i te fare toroa o te Auvaha i te pae papaa.

Irava 7. E ore roa 'tu e tia ia hopoi e i te puaa e i te mau mea 'toa, maori ra e ia faatia hia e na tomitera.

Te mau puaa i roaa mai ai te re ra, e tapao hia na ia a aufau atu ai i te Re.

Na te hau e hapono tia 'tu i Paris, e nana toa e aufau i nia i te tuhaa a te fenua aihuaraau nei, i te moni e pau no te faauta raa i te mau taoa i faaite hia, e tei hinaaro hia e te feia taoa e e hapono i te hiopoa raa tamau hia no te mau hau aihuaraau.

Irava 8. Na te auvaha o te Emepera e faaite i taua mau Re ra, i roto i te fare hiopoa raa, i te 17 no atete i te hora 2.

E ei reira ra e tuu hia tu ai i te feia tei roaa ia ratou taua mau Re ra.

Irava 9. Te Orodonatero, te rave i te ohipa fatere hau i te fenua nei tei haapao hia ei haamana i teie nei faataa raa, te nenei hia i te *Vea* i roto i na reo e piti, e i roto atoa hoi i te puta vai raa parau a te hau.

Papeete te 23 no tiurai 1862. E. G. de la RICHERIE.

Na te Tomana, te Auvaha o te Emepera,
Te Orodonatero, te rave i te ohipa faatere hau i te fenua nei :
Trillard.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le concours public sur l'étude de la langue française établi par l'arrêté du 20 juin 1861, aura lieu le 1er août prochain, à midi, dans une des salles de la Fare-apoo-raa.

Aux termes de cet arrêté, sont admis au concours les indigènes des deux sexes âgés de huit à vingt ans.

SERVICE DU PORT.

Le Commissaire Impérial, statuant sur l'interprétation à donner à l'arrêté sur le pilotage du 10 septembre 1852, a décidé :

Archives PF-Messager-27/07/1862

1° Que les bâtiments français ou du Protectorat ne seront affranchis du droit de pilotage que quand ils seront affectés à la navigation du petit cabotage défini par l'arrêté du 24 janvier 1848, et qu'ils ne requièront point l'assistance du pilote.

2° Que les mouvements de rade ne donneront lieu à la perception du droit que lorsqu'ils se feront par un pilote spécialement requis. En tout cas le capitaine de port devra être prévenu de ces mouvements préalablement à leur exécution.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Ura raa fare i roto i te pa i Uranie.

I te poipoi o te mahana maha, te 10 no tiurai, ua ura te hoo fare i te pa i Uranie, oia tehoe o na fare 'toa, tei reira te vai raa te mau utaa a te faehau pupuhi fenua.

Te tumu i tupu ai taua auahi ra, no te ura raa ia o tehoe o na ahitiri tapao, tei faauehenehe hia no te ahitiri raa i te mahana 15 no atete, e o te tamata hia ra.

A imi hia 'i te mau ravea 'toa e ore e tupu atu ai te ino i taua tamata raa ra, no te tioi oioi raa o te maitai, puhia hia 'tura tehoe maa vehi o taua ahitiri ra i nia i te tapoi raufara o te fare 'toa tei reira te vai raa te mau pereoo pupuhi fenua. E aore roa aera i manuia te mau ravea a te Raatira pupuhi fenua e na taata toopiti i taufuru iana i te tinai raa i te auahi i nia i taua raufara ra, ua tatahi maite atura te manao i te iriti raa mai, mai roto mai i taua fare toa ra, i te mau mea ama oioi, o te ura noa 'tu hoi, tei reira, e ama 'toa 'tura te vetahi iho mau fare i taua vahi ra, a tiai noa 'tu ai a ratou i te tae raa mai o te taata ei tauturu ia ratou.

I te tae raa mai te tauturu, ua rahi roa taua auahi ra, i tupu mai ai te taia o te ama 'toa te mau fare e fatata mai; no te itoito rahi ra o taua feia tae api mai ra, mau maite maira te auahi i nia i taua fare toa hoe ra e ua roaa 'toa mai hoi tahi paeau o te mau mea i vai i roto.

E poupou rahi to te Auvaha o te Emepera, tei haere oioiroa i taua vahi ra, i te hio raa i te itoito rahi o te mau faehau e te taata tahiti i taua ohipa ra. Te taaite papu atu nei oia ia ratou i te rahi atoa o tona mauruuru.

No te tupu raa ra hoi o teienei auahi i tiai i te Hau te ao atu i to tahiti nei, e eara, e haapao maite a i te mau ravea paari, te titau hia mai e te huru o te tapoi e tuu hia nei i nia i to ratou mau fare. E vahi maere rahi roa hoi, i te mea e, aore i rahi roa 'tu te fare e ura nei, a hio noa hiai taua peu ino rahi a ratou ra, oia te tabu haere noa i te auahi i pihaiho i te mau fare raufara, e te tabu pinepine atoa hia nei hoi i roto mau iho i te fare. E mahere ra taua auahi i tupu i te 10 no tiurai ra, i te riro ei ao raa uana ia ratou.

NOUVELLES D'EUROPE.

Si nous avions pu recueillir et résumer pour notre précédent bulletin, quelques nouvelles importantes, il n'en sera pas de même pour celui-ci, car ces derniers jours n'ont été en quelque sorte que le cadre des commentaires inspirés par ces nouvelles.

Il s'agit toujours des déclarations de lord Palmerston à la chambre des communes et du comte de Rechberg à la seconde chambre du Reichsrath, du voyage du prince Napoléon à Naples, etc., etc.

En ce qui concerne le voyage du prince, le *Moniteur* annonce qu'il n'a reçu de l'Empereur aucune mission politique.

Ainsi s'effacent et disparaissent les bruits qui avaient couru à ce sujet et sur lesquels certains journaux échafaudaient les plus étranges projets. Il ne faudrait pas supposer cependant que ces journaux se résignassent à croire que le prince n'est parti que pour faire une simple visite à son beau-père le roi d'Italie. Où serait le mérite d'adopter les interprétations du bon sens, et les lecteurs s'accommoderaient-ils de correspondants qui ne s'ingénieraient pas incessamment à chercher midi à quatorze heures?

Le voyage de M. Mercier à Richmond a été de son côté l'objet des conjectures les plus diverses, le *Moniteur* garde le silence à cet égard, probablement parce qu'il n'y a rien à dire, et il se borne à reproduire la réponse que M. Layard, sous-secrétaire d'État des affaires étrangères a faite dans la séance de la chambre des communes du 9, à une interpellation de Sir J. Duke.

M. Layard a dit que la seule information reçue par le gouvernement de Sa Majesté, c'est que M. Mercier est allé à Richmond sans aucune instruction de son gouvernement et que sa visite n'avait eu aucun résultat politique.

La dernière grosse nouvelle, c'est la prise de la Nouvelle-Orléans ; une dépêche transmise de New-York le 1er mai, et qu'on donne comme l'expression officielle des bulletins de Richmond, confirme cette nouvelle.

Le général Lowel, chef des forces séparatistes, aurait évacué la ville avec ses troupes, après avoir détruit le coton et un steamer blindé. Treize canonnières fédérales auraient jeté l'ancre dans le port. Mais la ville elle-même n'était pas occupée par les fédéraux, qui ne disposent pas de forces suffisantes. Les confédérés seraient maîtres de la campagne, et les forts Jackson et Philips seraient encore en leur pouvoir.

La question de la Hesse électorale tient toute l'Allemagne en émoi, et une dépêche arrivée hier annonce que la diète de Francfort a adopté d'urgence, à une grande majorité, la proposition faite le 10 mai par l'Autriche et la Prusse, et qui tend à arrêter les mesures ordonnées par le gouvernement de la Hesse-Électorale au sujet des prochaines élections.

L'électeur ne serait pas disposé à céder, puisqu'il a refusé de recevoir le général de Wilson, envoyé en mission auprès de lui par le cabinet de Berlin.

Un certain nombre de députés progressistes, nouvellement élus, se sont déjà réunis à Berlin, et plusieurs journaux annoncent qu'ils ont résolu d'appuyer, après l'ouverture de la session, une adresse au roi ; cette adresse, où l'on protesterait du dévouement de la chambre à la monarchie, solliciterait du gouvernement des réformes libérales.

L'Empereur, accompagné de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, a passé hier à deux heures, au Champ-de-Mars, la revue des troupes de la garde impériale et du 1er corps d'armée.

Une foule immense, qui assistait à cette solennité militaire, a salué les deux souverains par les plus chaleureuses acclamations.

Nous reproduirons dans notre prochain numéro un rapport de M. le contre-amiral Bonard, commandant en chef en Cochinchine, sur la prise de la citadelle de Vinh-Long, située sur le Camboge.

C'est avec une véritable émotion qu'on lit le récit de ces faits de guerre accomplis par nos marins et nos soldats dans cette contrée éloignée, que leur courage, leur persévérance et leurs travaux transforment pour la France en une riche colonie.

Le contre-amiral espère que c'est la dernière action sérieuse que nos troupes auront eues dans la basse Cochinchine.

(Bulletin du *Moniteur de la Flotte* du 14 mai 1862.)

NOUVELLES DE LA COCHINCHINE.

Cochinchine.

Le *Moniteur* publie le rapport suivant que le Ministre de la Marine et des Colonies vient de recevoir du commandant en chef en Cochinchine :

Saïgon, le 28 mars 1862.

« Monsieur le Ministre,

« J'ai eu l'honneur de rendre compte à V. Exc., par le courrier précédent, que j'étais allé faire une tournée dans les provinces du Sud de la Cochinchine afin de vérifier par moi-même l'état des choses et de remédier aux inconvénients de notre situation le plus promptement possible. Il est résulté de mon inspection que la citadelle de Vinh-Long, située sur le Camboge, jouait dans le sud le même rôle que celle de Bien-Hoa dans le Nord. Quoique les communications avec le gouvernement de Hué soient plus difficiles pour ces provinces que celle de Bien-Hoa, il n'en était pas moins vrai que Vinh-Long, devenue la résidence d'un vice-roi, était un centre d'opposition formidable portant le désordre jusqu'aux portes de la citadelle de Mytho, ayant des approvisionnements d'armes et de munitions, les répandant dans le pays, et ayant déjà réalisé un second centre fortifié à Miconi, en dedans des quatre postes détachés formant ce qu'on appelle le quadrilatère de Mytho. J'ai donc dû me décider à anéantir d'un seul coup ces deux centres de rébellion, avant que la saison des pluies vînt paralyser nos mouvements.

« Après avoir acquis la certitude que notre frontière nord de Bien-Hoa était bien assurée, qu'il n'y avait à craindre ni une invasion ni une insurrection de la population pacifiée de cette province ; après avoir réprimé quelques petites tentatives de rébellion qui auraient pu causer des embarras à Saïgon, je suis parti pour les provinces du Sud. Les approvisionnements en vivres, munitions et charbon, nécessaires à l'expédition, avaient été préparés à l'avance à Mytho ; la station navale avait été renforcée d'une grande canonnière, la *Fusée*, et de quatre petites. Les difficultés que j'ai rencontrées pour faire franchir la barre du Camboge à la *Fusée* m'ayant empêché d'augmenter le nombre de bâtiments de cette force, dont les chaudières sont d'ailleurs généralement en mauvais état, j'ai dû me borner à envoyer par l'arroyo de la poste quatre petites canonnières pour remplacer les grandes, qui m'auraient été beaucoup plus commodes et eussent été moins compromises dans l'attaque que je devais opérer.

« La citadelle de Vinh-Long est située dans un port profond, ouvert à l'Est et à l'Ouest sur la rivière de Camboge, fermée au Nord par une île marécageuse, impraticable pour une armée. Les goulets Est et Ouest étaient barrés par sept fortes estacades. Les barrages étaient défendus par quatre forts dans l'Est et par quatre dans l'Ouest : l'un de ces derniers avait quatre fronts bastionnés de 200 mètres chacun avec fossés et réduits. Deux routes pouvaient mener par terre à la citadelle, l'une, celle de l'est, était battue par les forts de ce côté ; celle de l'ouest était coupée par quatre arroyos larges et profonds dont les ponts avaient été détruits : les passages étaient défendus par des fortins.

« Une artillerie de 80 pièces de canon était répartie dans ces divers ouvrages et dans la citadelle, qui étaient entourés de chevaux de frise et de trous de loup jusqu'à une grande distance. Les forces dont je disposais étaient les suivantes :

« **Marine.** La *Dragonne*, canonnière de 1re classe, commandant Desvaux, capitaine de vaisseau ; le *Ihamroch*, petit aviso de flotille, capitaine Boucher, enseigne de vaisseau ; la *Fusée*, canonnière de 1re classe, capitaine de Mauduit, lieutenant de vaisseau, l'*Ondine*, petit aviso de flotille, portant mon pavillon, capitaine Roquebert. Les petites canonnières : no 27, capitaine Dol, lieutenant de vaisseau ; no 22, capitaine Salmon, lieutenant de vaisseau ; no 29, capitaine Couteling, lieutenant de vaisseau ; no 28, capitaine Goulard, lieutenant de vaisseau ; no 18, capitaine O'Neill, lieutenant de vaisseau ; no 30, capitaine Galache, lieutenant de vaisseau ; no 24, capitaine Mandine, lieutenant de vaisseau.

« **Armée.** Deux compagnies d'infanterie espagnole, commandant, Hermandez ; trois compagnies de tirailleurs algériens, sous les ordres du commandant Piétri ; une compagnie d'infanterie de marine ; deux sections d'artillerie dont une montée ; un détachement du génie ; une brigade de gendarmerie pour le service de la prévôté, sous les ordres du lieutenant Vuillepnet ; un détachement de cavalerie, sous le commandement du sous-lieutenant de Néverlée, mon officier d'ordonnance, pour assurer la transmission des ordres ; une compagnie de partisans annamites conduite par le lieutenant de vaisseau Riennier, mon aide de camp ; une section de coulies armés ; la brigade topographique dirigée par le commandant de Foucaud.

« Le 20, dans la soirée, le corps de débarquement, commandé par le lieutenant-colonel d'infanterie de marine Reboul, a débarqué sous la protection de deux canonnières et d'une section de tirailleurs, au point dit des *Tuileries*, situé à une étape de la citadelle, mais hors de portée de ses canons. Le débarquement et l'établissement de la colonne expéditionnaire se sont faits sans résistance. Des reconnaissances, monsieur le Ministre, ont été immédiatement poussées du côté de la route de la citadelle et de cette dernière elle-même, afin de vérifier les obstacles à vaincre et les moyens de prendre à revers les ouvrages qui devaient être attaqués par la marine. L'expérience m'ayant prouvé que les attaques simultanées, et surtout celles qui menacent la retraite des Annamites, avaient un résultat certain, dès que les reconnaissances ont été suffisantes, j'ai adopté les dispositions suivantes :

« Les troupes de débarquement qui venaient d'enlever, dans la matinée du 22 mars, le passage du premier arroyo, en établissant un pont sous le feu de l'ennemi, se sont mises en mesure de franchir le second, qui offrait les mêmes difficultés, mais dont le passage pouvait seul permettre de prendre à revers le grand fort, que les petites canonnières canonnaient depuis dix heures du matin sans pouvoir éteindre son feu, sous le commandement du lieutenant de vaisseau Dol.

« Vers cinq heures du soir, le feu des forts de l'ouest s'étant ralenti, j'ai fait cesser l'attaque des canonnières afin de ne pas gêner le mouvement tournant des troupes. Cette attaque successive a eu un plein succès : tous les forts de l'ouest ont été enlevés tour à tour, et le principal occupé. En même temps, les canonnières de 1re classe la *Dragonne* et la *Fusée*, et quatre chaloupes canonnières, sous les ordres du commandant Desvaux, attaquaient les forts de l'est et les réduisaient, après deux heures d'une résistance énergique, durant laquelle les Annamites

Archives PF-Messager-27/07/1862

ont remplacé à diverses reprises, sous une grêle de projectiles, les pièces démontées sur leur front. Enfin à la nuit, monsieur le Ministre, après un combat de plus de sept heures, toutes les batteries étaient éteintes ; la citadelle seule tenait encore, et lançait, en désespoir de cause, quelques boulets sur les troupes et sur les bâtiments ; mais la lueur qu'on appercevait dans l'intérieur de la citadelle m'était un sûr garant que la défense était à son terme, et que tout se préparait pour la fuite des mandarins et pour l'incendie. Un seul détachement, le seul dont je puisse disposer en ce moment, renforcé de quelques marins, s'élança à terre dans les batteries abandonnées, pour prévenir autant que possible, la ruine par le feu des magasins et des logements de la citadelle, occupée par les mandarins dont la mission était de tout détruire.

« Le 23, au point du jour, la marine et l'armée entraient en même temps par deux portes opposées dans la citadelle livrée à l'incendie. Grâce à la promptitude de ces mouvements, les dégats causés par le feu ont été peu considérables, et, plus heureux qu'à Bien-Hoa et à Baria, nous avons pu, monsieur le Ministre, délivrer les chrétiens enchaînés. Sur les quatre-vingts pièces de canon qui armaient la citadelle et les forts du Vingh-Long, soixante-huit sont tombées entre nos mains, ainsi que des approvisionnements considérables de riz (7,000 mètres cubes environ) contenus dans des magasins magnifiques ayant plus de 120 mètres de développement chacun. Nous avons également trouvé une fonderie de canons, des obus que, pour la première fois, nous rencontrons au pouvoir des Annamites, et qu'ils avaient fabriqués d'après le modèle des nôtres ; enfin, des approvisionnements de salpêtre et de poudre.

« J'ai fait réserver, pour être offertes à S. M. l'Empereur, trois pièces de canon dont la confection est remarquable : l'une que les indigènes appelaient le *Général en chef*, fondue sous *Gialong* (14e année de son règne) à la belle époque du royaume d'Annam ; les deux autres artistement mêlées en argent.

« Je me suis immédiatement appliqué à faire poursuivre les fuyards par les canonnières disponibles dans les arroyos, à faire enlever des forts détachés les pièces de quelque valeur, à faire éclater les autres, et à mettre les retranchements hors d'état d'être réoccupés. Je pense, monsieur le Ministre, que cette opération sera terminée dans huit jours, et que je pourrai enfin donner quelque repos aux troupes et à la marine, qui, depuis trois mois, n'ont cessé d'être en campagne active, soumises aux plus grandes privations.

« Je crois à cette occasion, devoir résumer les opérations militaires majeures qui, pendant cette courte période de temps, ont été entreprises et menées à bien par le corps expéditionnaire de Cochinchine, afin que V. Exc. soit bien convaincue du zèle, de l'activité et du courage que les soldats et les marins ont déployés :

« 1o Conquête, pacification et organisation de la province de Bien-Hoa ;

« 2o Destruction de l'armée annamite du Nord ;

« 3o Dispersion de l'armée annamite du Sud ;

« 4o Prise de deux citadelles et de plus de trente forts ;

« 5o Prise de 120 pièces de canon sur l'ennemi.

« N'ayant pas le temps de signaler à V. Exc. les militaires et marins qui se sont particulièrement distingués, je dois, monsieur le Ministre, me borner à vous dire que tout le monde a fait son devoir avec un courage, un dévouement et un entrain dignes des plus grands éloges. Je ne saurais non plus passer sous silence la bonne et franche coopération qui nous a été donnée par les forces espagnoles. Nos pertes sont heureusement minimes en comparaison des résultats obtenus. Nous avons eu deux matelots tués, six soldats et quinze matelots blessés. Le lieutenant-colonel Rebout a été atteint d'un biscaïen au pied ; mais heureusement il n'a été que contusionné. Les canonnières ont toutes été touchées sans essuyer d'avaries graves.

« J'espère, monsieur le Ministre, que la prise de Vinh-Long sera la dernière action sérieuse que nous aurons à livrer dans la basse Cochinchine. Il ne faut cependant pas se dissimuler qu'il existe encore des bandes nombreuses qui inquiètent les populations paisibles et qu'il est urgent de poursuivre pour rétablir complétement la tranquillité et la sûreté du commerce.

« Je suis, etc.,

« Le contre-amiral, commandant en chef en Cochinchine,

« Bonard. »

VARIÉTÉS.

Extrait du Moniteur universel, année 1862, page 418.

LE CLIMAT DU PÔLE SUD. (*Suite et fin.*)

Les influences qui produisent cette grande différence entre les hivers du Labrador et de la Patagonie sont encore plus tranchées dans leurs effets sur les hivers aux pôles antarctique et arctique.

On retrouve un climat à peu près semblable à celui de la Patagonie dans le Nord, le long de la base orientale des montagnes Rocheuses. Les vapeurs venant du Pacifique sur leurs parties occidentales sont condensées en pluies qui alimentent le Colombia, le Frazer et les autres fleuves. La chaleur, abandonnée dans ce trajet, est suffisante pour élever de zéro au point d'ébullition toute l'eau qui serait nécessaire pour fournir cinq fois la quantité que charrient ces fleuves. Cette chaleur fait croître de beaux pâturages verts sur les pentes orientales des montagnes Rocheuses, où d'innombrables troupeaux de buffalos trouvent leur nourriture de l'hiver ; tandis que sous les mêmes parallèles, dans le Labrador, il est absolument impossible, à cause du froid extrême, qu'aucune espèce de granivor trouve d'autre subsistance en hiver que des mousses ou des lichens.

Si nous voulons un exemple plus frappant encore de l'influence climatologique qu'exercent les vents continentaux, comparés aux vents océaniques sur les pays situés dans les hautes latitudes, jetons un coup d'œil sur l'Irlande et le Labrador, entre les parallèles de 51o et 55o N. Dans les deux pays, les vents régnants sont aussi des vents d'O. ; mais ceux qui passent sur l'Irlande viennent de la haute mer, sont chargés de vapeurs qui sont condensées sur les flancs des montagnes où elles abandonnent leur chaleur latente et produisent le climat doux qui a fait donner à cette perle de l'Océan le nom d'*Emeraude*. La même différence de climat, produite par les vents humides de la mer et secs de la terre, existe dans les endroits ayant la même latitude et situés sur la côte N. O. d'Amérique et sur la côte N. E. de l'Asie.

Les régions inconnues du pôle Sud sont entourées de mer ; celles du Nord sont formées en grande partie de terre. Les vents qui soufflent dans l'Océan glacial du Nord sont des vents continentaux : aussi le climat y est-il, comme au Labrador et en Sibérie, proportionnellement très-rigoureux.

Les vents qui soufflent sur les régions inconnues du pôle Sud sont au contraires des vents océaniques ; il doit donc y avoir probablement autant de différence entre les hivers des deux régions polaires qu'il y en a entre les hivers du Labrador et de l'Irlande, ou des îles Falkland.

Maintenant que tous ces faits ont été parfaitement expliqués, revenons aux régions inconnues du pôle antarctique. Elles sont entourées de barrières de glaces qui s'étendent, au moins, quant aux endroits où l'exploitation a pu atteindre, jusque auprès de pics élevés et de chaînes de montagnes. L'air qui frappe leur versant Nord est fortement chargé de vapeurs ; après avoir traversé cet immense espace d'eau, il arrive complétement saturé d'humidité sur les terres où elle est pour ainsi dire toute exprimée ; la chaleur, dégagée dans ce trajet, est suffisante pour atténuer l'air à ce degré remarquable indiqué par le baromètre et comme le constatent les observations. Si nous voulons nous faire une idée de l'immensité de cette évaporation, de l'élévation des montagnes, de la rapidité de leurs pentes et du grand développement de chaleur latente qui se produit, examinons les montagnes de glace. Elles nous offrent des indications infaillibles à ce sujet. Les montagnes de glaces antarctiques sont formées d'eau douce et non d'eau salée ; elles ont 200 à 300 pieds de hauteur au-dessus de l'eau, et quelques-unes atteignent 600 ou 800 pieds en dessous ; elles couvrent littéralement de leurs énormes masses une surface de l'Océan qui embrasse au moins 17,000,000 de milles carrés en superficie. Toute la chaleur nécessaire pour fondre et convertir en vapeur de nouveau ces immenses masses de glace a été dégagée sur les flancs de ces montagnes inconnues quand l'eau qui les a formées a été *exprimée* des nuages. Sans nul doute, cette vapeur, avec sa chaleur, doit produire son effet ordinaire sur le climat des hivers du pôle Sud.

Résumons-nous ; la composition physique de l'émisphère Nord indique que le climat des régions arctiques est continental, parce qu'il est entouré de terre ; les explorations confirment ce fait. Au contraire, la composition physique de l'émisphère Sud indique que le climat du pôle antarctique est océanique, parce que ces régions sont entourées d'eau. Personne n'a encore passé l'hiver dans cette partie du monde pour s'en assurer, mais tous les faits connus et les observations semblent confirmer cette assertion. Un exemple ou deux vont nous prouver qu'il doit en être ainsi. Le Labrador est le type du climat continental ; l'Irlande le type du climat océanique ; tous les deux sont sous la même latitude : de même que l'été en Irlande est plus froid qu'au Labrador, de même l'été au pôle antarctique doit être plus froid qu'au pôle arctique.

La température moyenne du milieu de l'hiver en Irlande n'est que de 13o plus froide que sa température moyenne en juillet ; tandis que la différence entre la température moyenne, en hiver et en été, au fort Simpson, est de 70o ; mais ce fort, quelque grande que soit cette différence de climat, est situé dans la zone du passage des vents de S. O. du Pacifique Nord, et par conséquent son climat n'est qu'à moitié continental. Néanmoins la température de l'été y est de 15o plus chaude que celle de l'Islande. Or ces deux endroits sont presque par la même latitude N., mais avec cette immense différence que l'un est entouré de terre comme le pôle arctique ; et l'autre, comme le pôle antarctique, est entouré par la mer.

Les îles en mer et l'intérieur des continents offrent sur tout le globe et sous les hautes latitudes, des exemples fréquents de ces différences climatologiques.

La différence entre la température moyenne des hivers et des étés des climats maritimes au S., probablement et pour des raisons plausibles, n'est pas si grande que sous les latitudes Nord correspondantes. Le point le plus bas atteint par le baromètre, non pour une saison ou pour un mois, mais dans le jour le plus froid, pendant une période de plusieurs années, aux îles Shetlands du Sud, par 63o S., est de 5o Fahr. au-dessous de zéro ; à Yakoutsk d'autre part, qui est en Asie et à peu près aussi loin du pôle Nord que les îles Shetlands sont du pôle Sud et dans un climat absolument continental, le thermomètre descend dans l'hiver jusqu'à 70o Fahr. Au-dessous de zéro, tandis qu'en juillet, la température moyenne est de 60o au-dessus de zéro. Ainsi, quoique étant à 10o de latitude plus Nord, cette ville reçoit la même quantité de chaleur dans l'été que Dublin ; l'un des endroits étant près et entouré par la mer, l'autre loin de la pleine mer et de l'influence de l'énorme dégagement de chaleur latente qui accompagne les grandes condensations de vapeur aqueuse.

Dans l'hiver, néanmoins, grâce aux mêmes influences, le thermomètre, à Yakoutsk, descend annuellement et pendant deux semaines, de plus de 100o au-dessous de la température moyenne de l'hiver en Islande. La différence entre les climats continentaux et marins devient plus marquée, non-seulement à mesure qu'on approche du pôle, mais à mesure que les lieux sont plus ou moins voisins de la pleine mer et exposés aux vents humides de l'Océan ou aux vents secs de la terre. Néanmoins, les étés à Yakoutsk sont assez chauds pour que les légumes, les fruits y mûrissent et que les pâturages pour le bétail y soient bons.

Les climats de toutes les terres qui ont été visitées dans les hautes latitudes sud sont éminemment marins. Dans les climats marins l'été est froid, l'hiver est chaud ; prenons pour type les îles de la Grande-Bretagne et le Canada. Pendant l'été antarctique, les rayons du soleil ne sont pas assez chauds pour donner à la végétation plus d'énergie que celle qui est nécessaire à la croissance des mousses et des lichens. Là, comme en Islande et dans tous les autres lieux à climat marin, il n'y a comparativement qu'une faible différence entre le climat de l'hiver et celui de l'été. La différence moyenne entre la température moyenne de l'hiver et celle de l'été au pôle antarctique, ainsi qu'elle est indiquée par les observations faites au Shetland du sud, est moindre que le changement souvent éprouvé chez nous entre la température du matin et celle du soir dans un même jour.

Les étés froids, les hivers chauds et l'égalité de température dans le cours de l'année étant le caractère distinctif des climats marins, nous devons donc trouver une grande uniformité dans la température de ces hautes latitudes sud. C'est par ce que les navigateurs qui sont allés au pôle antarctique y ont trouvé les étés extraordinairement froids, que l'on croit généralement aujourd'hui que les hivers au pôle antarctique sont beaucoup plus rigoureux que ceux du pôle arctique. Telle a été au moins l'impression produite sur Cook, l'intrépide des intrépides : c'était un observateur sérieux, et nulle autorité n'a encore aujourd'hui plus de poids que la sienne dans le monde maritime.

« Le 14 janvier 1782, vers le milieu de l'été de l'hémisphère sud, le hardi navigateur faisant un voyage de circumnavigation, découvrait une île par 54o 5' sud, latitude qui correspond à celle de l'Irlande. Le 17, il descendait dessus, en prenait possession, et il lui donna le nom de Géorgie ; mais il déclare que « personne ne pourra jamais jouir du bénéfice de cette découverte, » parce que « les vallées sont couvertes de neiges perpétuelles, » et « qu'il n'y a pas un seul arbre ni même un arbuste assez gros pour faire un cure-dent. »

Archives PF-Messager-27/07/1862

Il est surtout frappé de l'étrangeté du climat. « Qui aurait pu supposer, dit-il, que, au milieu de l'été, une île de si petite étendue et situés entre 54° et 55° sud serait couverte ainsi de plusieurs mètres de neige ? »

Poussant ensuite plus loin avec cette énergie, cette intrépidité qui donne à son histoire un caractère romanesque et qui en fait un des marins les plus extraordinaires, il découvre la terre des Sandwich par 59° — 60° S., et il croit pouvoir affirmer « que jamais l'homme n'osera aller plus loin ; que les terres plus au S. ne seront jamais explorées, parce qu'elles sont vouées par la nature aux glaces éternelles ; que jamais la chaleur des rayons du soleil ne s'y fait sentir, et que nulle description ne peut donner une idée de leur aspect horrible et sauvage. »

Cook se trompait alors ; car d'autres navigateurs sont allés plus au S., et les îles qui, dans son *opinion* (car dans les faits il ne se trompe jamais), ne devaient profiter à personne, ont produit au commerce plusieurs millions en huile et en peaux de veaux marins ; et l'île à laquelle il donne le nom de Désolation à cause de son aspect, fournit encore annuellement ou a donné, il y a quelques années, 2,000 tonneaux de marchandises, et occupe 200 à 300 matelots.

Aucun navigateur n'a été encore en hiver au pôle antarctique. D'après mes recherches, je suis convaincu qu'il n'y a pas une grande différence entre l'hiver et l'été antarctique, et, sans nul doute, c'est parce que la température est ordinairement basse en été que l'on croit généralement que l'hiver est très-rigoureux au pôle antarctique.

Les derniers navigateurs qui ont tenté d'aller au pôle sud et qui ont été le plus loin, sont : Bellingshausen, Russe, il y a quarante ans ; l'amiral Dumont-d'Urville, Français ; Ross, Anglais, et Wilkes, Américain, tous à la même époque environ, et il y a un quart de siècle à peu près.

Il est triste de penser, dit Maury en terminant sa lettre, que cette immense partie de la surface de notre planète qui entoure le pôle antarctique, soit encore inconnue ; et après avoir fait observer qu'avec la vapeur elle n'est plus qu'à quelques jours de distance de l'un des plus vastes ports de commerce du monde créé par l'or de l'Australie, il émet le vœu que, profitant de l'expérience acquise, des connaissances actuelles et des moyens d'action considérables que nous possédons maintenant, toutes les puissances maritimes se réunissent pour aller ensemble « ouvrir les portes du sud. » (*Annales hydrographiques*).

AVIS ADMINISTRATIF.

SERVICE DE LA POSTE.

L'Administration désirerait traiter pour le transport des dépêches à expédier les 25 septembre et octobre prochains.

Elle invite les armateurs qui seraient en mesure d'assurer ce service, de lui adresser leurs propositions.

AVIS DIVERS.

TARIF

de la location de la cale de halage et des quais d'abatage de Fare-Ute.

TONNAGE.	CALE DE HALAGE. PRIX : jour de halage	jours suivants	QUAIS D'ABATAGE. Prix par jour, y compris celui où le navire s'amarre au quai.
Au-dessous de 100 tonneaux	150 f. „	50 f. „	45 f. „
de 100 à 200 „	225 „	75 „	50 „
de 200 à 300 „	300 „	100 „	45 „
de 300 à 400 „	375 „	125 „	50 „
Pour chaque tonneau en plus		» 50 c.	pr chaque tonn. en plus 15 c.

Dans le prix de halage pour le premier jour, sont compris tous les frais de main-d'œuvre, de surveillance et de séjour sur la cale.

Le jour de la mise à l'eau comptera pour un jour simple, frais compris.

Appareil d'abatage, 40 fr. par jour.

Papeete, le 21 juillet 1862.

EDGAR STRINGER.

AVIS.

M. William, B.-Morris débitant de tabac, et fabriquant de cigares, informe le public qu'il a pris une maison située au coin de la rue de la Petite Pologne et de la rue du Marché, où il vendra le plus grand assortiment de cigares, tabac et pipes, etc. etc., que l'on a jamais vu dans l'île.

AVIS.

M. Morand devant quitter Taïti prochainement, prie les indiens qui lui doivent de venir régler à son magasin le plus tôt possible.

PARAU FAAITE.

No te mea te fatata nei o miti Morand i te reva, te faaite atu nei oia i te mau taata Tahiti atoa, e tarahu ta ratou iana ra, e haere mai ratou e aufau oioi i ta ratou mau tarahu.

AVIS.

L'indien Metuaaro est dans l'intention de vendre à M. Adolphe Mareuo la terre Purumu, Située à Papetoai, Moorea.

PARAU FAAITE.

Te faaite hia nei te taata 'toa e te opua nei Metuaaro e e hoo atu ia Adolphe Mareuo ra, i te fenua ra o Purumu o te vai i Papetoai, Moorea.

AVIS.

L'indien Tiare Pupepu déclare être dans l'intention de vendre à M. Labbé, la terre Tiavaero située à Pirae, district de Pare et enregistrée f° 89, n° 573.

PARAU FAAITE.

Te faaite nei Tiare Pupepu e te opua nei oia e e hoo atu ia miti J. Labbé, i te fenua ra o Tiavaero, o te vai i Pirae i te mataeinaa i Pare, e o tei tomite hia i te api parau 89, e te numero 573.

AVIS.

L'indienne Tanoa a Ohio, femme Teaatoro, déclare être dans l'intention de vendre à M. J. Labbé, une partie de la terre Mahitihiti, située à Pirae, district de Pare, et enregistrée livre 2, f° 3, n° 3.

PARAU FAAITE.

Te opua nei Tanoa a Ohio, oia Teaatoro vahine, e e hoo atu ia miti J. Labbé ra, i tehoe paeau o te fenua ra o Mahitihiti, o te vai i Pirae i te mataeinaa ra i Pare, e ua tomite hia i te buta piti, numero 3, e te api parau 3.

AVIS.

L'indien Nou Tematau déclare être dans l'intention de vendre à M. J. Labbé, les terres Tiatiarau et Tamaehu, situées à Pirae, district de Pare, et enregistrées la première sous le f° 76, n° 487, et la deuxième f° 75, n° 486.

PARAU FAAITE.

Te opua nei Nou Tematau e e hoo atu ia miti J. Labbé, i na fenua ra, o Tiatiarau e o Tamaehu, o te vai i Pirae, i te mataeinaa i Pare, e ua tomite hia, te matamua i te numero 487 e te api 76, e te piti i te api 75 e te numero 486.

AVIS.

L'indien Haereraaroa a Temarii a Tenahe déclare être dans l'intention de vendre à M. J. Labbé la terre Paepaetaaroa, située à Pirae, district de Pare, et enregistrée f° 74, n° 479.

PARAU FAAITE.

Te opua nei Haeraaroa Temarii a Tenahe e e hoo atu ia miti J. Labbé i te fenua ra o Paepaetaaroa, o te vai i Pirae, i te mataeinaa ra i Pare, e ua tomite hia i te api 73, numero 479.

AVIS.

SOUS PRESSE :

ANNUAIRE

DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE ET DU PROTECTORAT DES ILES DE LA SOCIÉTÉ ET DÉPENDANCES,

POUR L'ANNÉE COMMUNE 1862.

Accompagné d'une Carte des quatre Archipels qui les composent.

Prix. . . . . 3 fr.

S'adresser à l'Imprimerie du Gouvernement, à Papeete.

SERVICE DU PORT. — PAPEETE, 24 JUILLET 1862.

Mouvements du Port de Papeete, du jeudi 17 au jeudi 24 juillet 1862.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

22 juillet. Goël. du Protectorat *Samoa*, cap. Brothers, venant des îles sous le vent, avec diverses marchandises, de 100 tonneaux.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

21 juillet. Goël. anglaise, *Annie Laurie*, de 47 ton., cap. Byrens, allant aux îles Hervey, avec diverses marchandises.

23 do. Goël. du Protectorat *Hornet*, de 32 ton., cap. Dean, allant à Hitia, chargé de diverses marchandises.

BATIMENTS SUR RADE.

DE COMMERCE.

27 mars. Goël. du Protectorat, *Favorite*, 69 ton. cap. Macdonald.
21 juin. Goël. de Borabora, *Manu-Paia*, de 89 ton., cap. Hart.
16 juillet Côtre du Protectorat *Alma*, de 14 ton., cap. Taie.
16 do. Goël. du Protectorat, *Elisa*, de 113 ton., cap Swet.
17 do. Goël. du Protectorat *Eimeo*, de 18 ton., cap. Falconer.
22 do. Goël. du Protectorat *Samoa*, de 100 ton., cap. Brothers.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 14 au 20 juillet 1862.

DATES.	PRESSION BAROM. HAUTEUR MOYENNE.	OSCILL. DIURNE.	TEMPÉRATURE. A 6 H. DU M.	A 1 H. DU S.	MOY.	MOY. DE LA J.	PLUIE	VENTS
L. 14	760,98	0,4	20,8	27,4	24,1	24,4		ESE
M. 15	762,20	1,2	22,9	27,8	25,3	26,2		NNE
M. 16	762,86	0,6	24,0	28,0	26,0	26,5		ONO
J. 17	762,76	0,3	22,7	27,6	25,1	25,8		NO
V. 18	761,16	1,7	22,8	27,4	25,1	25,7	0,009	E
S. 19	760,34	2,1	21,6	23,2	22,4	22,5		N
D. 20	759,28	2,4	21,2	26,8	24,0	24,2		NE

ÉTAT des bestiaux abattus, à Papeete, du 17 au 24 juillet 1862.

DATES.	ESPÈCES ET NOMBRES.		MARQUES.	PROPRIÉTAIRES.	RÉSIDENCE.
17 juillet	Bœuf	1		Administra.	Taravao.
17	Vache	1	Un carreau.	Bambridge.	Papeuriri.
18	Bœuf.	1	Une ancre.	Administra.	Taravao
19	Bœuf	1	L	Lebardel.	Papara.
20	Bœuf.	1		Administra.	Taravao.
21.	Vache.	1	T. E.	Tati.	Papara.
23	Bœuf.	1		Administra.	Taravao.
23	Vache.	1	A. V.	Georget.	Papeete

L'Imprimeur Gérant, H. HALLOT.

PAPEETE. — IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

Archives PF-Messager-27/07/1862